

En collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables, l'IUT assure la formation à la profession d'expert-comptable en préparant aux diplômes d'études comptables. Le DCG est un diplôme de 2^{ème} Cycle, niveau Licence et le DSCG est un diplôme de 2^{ème} Cycle, niveau Master qui préparent à des emplois de collaborateur, assistant de cabinet d'expertise comptable ou bien de chef comptable en entreprise. La formation en alternance est particulièrement adaptée pour donner à la fois une formation pratique et une bonne formation théorique, dont l'IUT a le savoir-faire depuis plus de six ans.

CONDITIONS D'ADMISSION

Cette formation est réservée aux titulaires du BTS Comptabilité et gestion des organisations, du DUT GEA ou d'autres diplômes admis en équivalence du DCG L1 et L2.

L'inscription n'est effective qu'à la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise.

Remise des dossiers de candidature : **du 1er avril au 15 mai**

Vous pouvez les retirer directement au secrétariat du DCG/DSCG en alternance ou envoyer un mail à l'adresse suivante : christelle.le-bagousse@univ-ubs.fr en indiquant vos nom, prénom, adresse et la formation que vous suivez actuellement.

RYTHME ÉTUDE/ ENTREPRISE

La formation débute en septembre selon un rythme moyen de 3 semaines en entreprise et 3 semaines à l'IUT.

Les périodes d'alternance sont d'environ de 20 semaines à l'IUT et 32 semaines en entreprise d'apprentissage.

LA REFORME DES EXAMENS D'EXPERTISE-COMPTABLE

Diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) 180 ECTS, 2 100 heures				
Niveau licence				
UE	Epreuves	Heures	ECTS	Coef.
1 -	Fondamentaux du droit	150	12	1,0
2 -	Droit des sociétés	150	12	1,0
3 -	Droit social	150	12	1,0
4 -	Droit fiscal	150	12	1,0
5 -	Économie	210	18	1,5
6 -	Finance d'entreprise	150	12	1,0
7 -	Management	210	18	1,5
8 -	Système d'information de gestion	210	18	1,5
9 -	Introduction à la comptabilité	150	12	1,0
10 -	Comptabilité approfondie	150	12	1,0
11 -	Contrôle de gestion	210	18	1,5
12 -	Anglais des affaires	150	12	1,0
13 -	Relations professionnelles	60	12	1,0
14 -	Épreuve facultative en langue étrangère		12	1,0

Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG) 120 ECTS, 1 000 heures				
Niveau master				
UE	Epreuves	Heures	ECTS	Coef.
1 -	Gestion juridique, fiscale et sociale	180	20	1,5
2 -	Finance	140	15	1,0
3 -	Management et contrôle de gestion	180	20	1,5
4 -	Comptabilité et audit	180	20	1,5
5 -	Management des systèmes d'information	140	15	1,0
6 -	Épreuve orale d'économie se déroulant partiellement en anglais	120	15	1,0
7 -	Relations professionnelles	60	15	1,0
8 -	Épreuve facultative		15	1,0

Important

La formation à l'IUT offre aux étudiant(e)s titulaires d'un BTS CGO et d'un DUT GEA la possibilité de préparer en trois années à un DCG et DSCG en alternance. L'apprenti(e) peut signer un contrat d'apprentissage sur une année pour préparer uniquement le DCG (reconductible deux années supplémentaires pour préparer le DSCG).

La formation à l'IUT (sur 3 années)

<p>DCU 1 700 heures DCG</p>	<p><u>Première année</u> préparation au DCG</p> <ul style="list-style-type: none">- UE 2. Droit des sociétés (110 heures)- UE 3. Droit social (110 heures)- UE 4. Droit fiscal (110 heures)- UE 7. Management (110 heures)- UE 10. Comptabilité approfondie (110 heures)- UE 11. Contrôle de gestion (110 heures)- UE 12. Anglais des affaires (40 heures)
<p>DCU 2 560 heures DSCG</p>	<p><u>Seconde année</u> : préparation au DSCG</p> <ul style="list-style-type: none">- UE 2. Finance (140 heures)- UE 3. Management et contrôle de Gestion (180 heures)- UE 5. Management des systèmes d'information (140 heures)- UE 6. Oral d'économie se déroulant partiellement en anglais (60 heures)- UE 8 : Anglais des Affaires (40 heures)
<p>DCU 3 520 heures DSCG</p>	<p><u>Troisième année</u> : préparation au DSCG</p> <ul style="list-style-type: none">- UE 1. Gestion juridique, fiscale et sociale (180 heures)- UE 4. Comptabilité et audit (180 heures)- UE 6. Oral d'économie se déroulant partiellement en anglais (60 heures)- UE 7. Relations professionnelles (60 heures)- UE 8 : Anglais des affaires (40 heures)

Caractéristiques du contrat d'apprentissage

L'apprentissage doit apporter une initiation indispensable à la vie active qui permet aux étudiants de prendre rapidement conscience des réalités de la vie professionnelle et d'être opérationnels le plus rapidement possible dans leur futur emploi.

L'étudiant-apprenti est encadré par un maître d'apprentissage en entreprise, et un tuteur universitaire à l'IUT durant la formation à l'issue de laquelle l'entreprise pourra proposer un recrutement définitif.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée, signé entre l'entreprise et le candidat de moins de 26 ans qui remplit les conditions d'admission à la formation en alternance. La période d'essai est de deux mois.

L'étudiant a le statut d'apprenti (salarié d'une entreprise). Il est payé en fonction de l'ancienneté dans le contrat :

- 1ère année : entre 49 % et 61 % du smic
- 2ème année : entre 65 % et 78 % du smic
- 3ème année : entre 65 % et 78 % du smic

Les entreprises de moins de 10 salariés sont exonérées de toutes les cotisations patronales et salariales. Celles de plus de 11 salariés sont exonérées des cotisations patronales et salariales dues au titre des assurances sociales, des prestations familiales et des accidents du travail ainsi que des cotisations salariales de chômage et de retraite complémentaire. Les entreprises bénéficient d'un soutien à l'effort de formation (2000 €).

EXEMPLES D'ENTREPRISES PARTENAIRES : Cabinet GOURIOUX, CECA OUEST, cabinet BAUGAS, AFCGE consultants, cabinet COGELOR, ANNIC CGCE, cabinet COLIN HENRIO, OUEST AUDIT CONSEIL, SOBRECOMO, STREGO, PRAXIS...